

## [Une enquête demandée sur le cas d'Abdelrazik](#)



Nouvelles générales - International

Écrit par Fabrice de Pierrebourg

vendredi, 20 mars 2009 16:50

Mise à jour le vendredi, 20 mars 2009 17:06

Le directeur du Service canadien de renseignement de sécurité demande l'ouverture d'une enquête sur les graves allégations d'ingérence de son service dans l'arrestation et la détention au Soudan d'un Montréalais soupçonné de terrorisme.

Il s'agit d'un énième rebondissement dans le dossier déjà complexe d'Abusofian Abdelrazik, réfugié depuis bientôt un an dans l'ambassade du Canada à Khartoum.

Dans une [lettre](#) datée du 5 mars et rendue publique le vendredi 20 mars, Jim Judd, le directeur du SCRS, a demandé au CSARS (Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité), le chien de garde du SCRS, d'ouvrir une enquête «pour tirer cette affaire au clair dans l'intérêt public».

À la lecture de ce document, il est évident que Jim Judd en a assez de lire et d'entendre qu'Abdelrazik «avait été arrêté par les autorités soudanaises [à la demande du SCRS](#), citant des documents obtenus à la suite d'une demande d'accès à l'information».

«Le Service, écrit-il, a déclaré publiquement qu'il ne demande pas et n'a jamais demandé qu'un citoyen canadien soit arrêté à l'étranger et que les employés du SCRS ont agi conformément à la Loi sur le SCRS ainsi qu'au droit et aux politiques du Canada.»



*Abusofian Abdelrazik fait partie des cinq individus avec qui Adil Charkaoui n'a pas le droit de communiquer.*

Yavar Hameed, l'avocat d'Abusofian Abdelrazik, maintient toujours le contraire. «C'est clair, dit-il. Selon nos documents, son arrestation et sa détention en septembre 2003 l'ont été selon la recommandation du SCRS.» Il fait référence à un courriel daté du 16 décembre 2005, rédigé par l'Ambassade canadienne à Khartoum, qui relate une réunion entre le consul canadien et des responsables des services de renseignements soudanais. Le nom du SCRS apparaît à plusieurs reprises dans ce document de quatre pages classé «secret» et partiellement censuré qu'a obtenu RueFrontenac.com. On y mentionne que les autorités soudanaises auraient agi selon les recommandations du SCRS, en raison des soupçons qui pesaient sur le Montréalais.

L'enquête du CSARS permettra de savoir si les fonctionnaires des affaires étrangères ont erré ou non lorsqu'ils font porter le blâme sur le SCRS.

Quant au SCRS, il n'a pas souhaité faire de commentaires, notamment parce que la cause est aussi devant les tribunaux.

### **Un parcours rocambolesque**

En mars 2003, Abusofian Abdelrazik a quitté Montréal, où il faisait l'objet d'une attention soutenue de la part du SCRS, en direction du Soudan, son pays natal. Arrêté cinq mois plus tard, il est emprisonné. Durant ces huit mois de détention, il aurait été interrogé notamment par des agents canadiens et français.

Libéré en août 2004 sans aucune charge portée contre lui, il ne peut embarquer dans un vol en direction du Canada, son nom ayant été placé sur la liste des individus interdits de vol (*no fly list*).

Plusieurs discussions ont alors lieu entre le gouvernement du Canada et celui du Soudan afin de trouver un moyen de le rapatrier au pays. Mais Ottawa semble peu motivé à trouver une issue favorable à ce dossier, à en lire les centaines de pages de documents et de correspondances officielles obtenus grâce à la Loi d'accès.

### **Sur plusieurs listes noires**

En octobre 2005, Abdelrazik est de nouveau jeté en prison à Khartoum, d'où il ne sortira qu'en juillet 2006. À la même date, le département d'État américain frappe un grand coup en affirmant dans un communiqué que le Montréalais représente un risque pour la sécurité des États-Unis en raison de ses liens avec des personnes accusées d'être liées à Al-Qaïda. On lui reproche aussi un séjour dans les camps afghans de l'organisation terroriste. Plusieurs [autres organismes](#) et États, dont l'Union européenne, Interpol, le conseil de sécurité de l'ONU, feront de même en plaçant à leur tour Abdelrazik sur leurs listes noires. À ce jour, Abdelrazik est toujours fiché, l'ONU ayant refusé, en décembre 2007, de retirer son nom.

Avril 2008 marque un tournant dans le dossier d'Abdelrazik. Le Montréalais se réfugie dans les locaux de l'Ambassade du Canada à Khartoum et décide de ne plus en sortir. C'est à ce moment que son histoire rocambolesque devient publique et qu'un comité de soutien est mis en place.

Face à l'inertie d'Ottawa, une centaine de personnes ont mis la main dans leur portefeuille afin de lui offrir un billet de retour vers Montréal prévu pour le 3 avril.

«Ce billet d'avion enlève au gouvernement une autre excuse pour empêcher mon client de rentrer

chez lui», s'est exclamé son avocat, Yavar Hameed, lors d'une conférence de presse récente.

Reste à convaincre le Canada de lui émettre un passeport d'urgence et ensuite la compagnie aérienne de le laisser monter à bord.

[< Préc](#)

[Suivant >](#)